

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 1^{er} avril 2025 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 25 mars 2025.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Jérôme BERNARD, M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Philippe BÉCHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Driss NAJI, Mme Danielle RAMERINI, M. Gérard ROBERTON, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Odile DOUZET, M. Brice THIEBAUD, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE.

| |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 40 |
| Nombre de membres présents : 8 |
| Nombre de suffrages exprimés : 16 |
| ○ Pour : 16 |
| ○ Contre : 0 |
| ○ Abstention : 0 |

Secrétaire de séance : Mme Christelle REYNAUD.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3 ;
Vu, le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L313-1 s'agissant des emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Vu, le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et notamment ses articles 1 et 2 ;

Vu, la délibération n° DCS2024_48 du 23 décembre 2024 relative à la modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte Numérian ;

Vu que le Conseil syndical initialement convoqué le 25/03/2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

Il appartient au Comité Syndical du Syndicat Mixte Numérian de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – transformation – suppression) au vu de l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte Numérian,

Le Syndicat Mixte Numérian a pour obligation de mettre à jour un tableau des effectifs.

En cas de suppression, de création ou encore de transformation de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Numérian.

Le Président propose :

- De retirer du tableau les grades devenus obsolètes,
- De revoir les effectifs au sein des corps administratifs et techniques pour la catégorie C.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter la proposition du Président,**
- **De modifier le tableau des effectifs à compter de ce jour,**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 1^{er} avril 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD